

Arrêté ministériel n° 82-490 du 11 octobre 1982 relatif aux prix des teintures, apprêts et impressions des textiles

Type	Texte réglementaire
Nature	Arrêté ministériel
Date du texte	11 octobre 1982
Publication	Journal de Monaco du 15 octobre 1982 ^[1 p.3]
Thématique	Prix

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/arrete-ministeriel/1982/10-11-82-490@1982.10.16>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Vu l'ordonnance-loi n° 307 du 10 janvier 1941 modifiant, complétant et codifiant la législation sur les prix, modifiée notamment par les ordonnances-lois nos 344 et 384 des 29 mai 1942 et 5 mai 1944 ;

Vu l'arrêté ministériel n° 82-335 du 30 juin 1982 relatif aux prix de tous les produits à la production et aux différents stades de la distribution ;

Vu l'arrêté ministériel n° 82-434 du 31 août 1982 relatif aux prix à la production de certains produits saisonniers ;

Article 1er

Les dispositions de l'arrêté ministériel n° 82-434 du 31 août 1982 susvisé s'appliquent aux opérations d'achèvement et d'impression des textiles.

Article 2

Le présent arrêté sera affiché à la porte du Ministère d'État et opposable aux tiers dès le lendemain de cet affichage.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 15 octobre 1982

^[p.1] <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1982/Journal-6525>